

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers pré-  
sents : **26**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers  
absents : **4**

**OBJET :**  
**Versement de**  
**subventions**  
**exceptionnelles**

EXTRAIT  
du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

**SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le  
mercredi 11 septembre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,  
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Martine MUNOZ, Sophie  
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,  
Monique MORENO, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY,  
Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Serap  
ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et  
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,  
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Claude GOUILLON-CHENOT,  
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,  
Monique DURAND-PRADAT,  
Patricia BOSTMAMBRUN,

Secrétaire de séance :

Christophe MANKA

### VERSEMENT DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le budget primitif de la Commune ;
- **Considérant** les crédits votés au compte 65748 du budget principal ;
- **Considérant** les demandes d'aides financières exceptionnelles des associations

Lors du vote du budget du 9 avril 2024, l'aide financière aux associations thiernoises mentionnée une réserve votée de 26 450 euros. Cette dernière sert à accompagner les associations pour des projets spécifiques ou des aides lors de représentations au niveau National, Européen ou Mondial.

Les demandes concernent les associations suivantes :

- Judo pour 300 euros ;
- Que du Bonheur pour 500 euros ;
- Le chemin de St Agathe pour 150 euros ;
- La FNACA (Fédération Nationale Des Anciens Combattants d'Algérie) pour 200 euros ;
- la FNDIRP (Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants Patriotes) de Billom-Thiers pour 100 euros ;
- ACVMA (Association des Collectionneurs de Véhicules Militaires d'Auvergne) pour 100 euros ;

Soit un total au chapitre 65 de 1 350 euros.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **Approuve** le versement de ces sommes aux associations mentionnées
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Christophe MANKA

Le Maire,



Stéphane RODIER